



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/ScC17/Rapport  
Annexe III

Français  
Original : anglais

17<sup>ème</sup> REUNION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Bergen, 17-18 novembre 2011

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES AQUATIQUES

### Liste des participants

Bill Perrin, Conseiller nommé pour les mammifères aquatiques (Président)  
Donna Kwan, Secrétariat du MdE sur les Dugongs  
Heidrun Frisch, Secrétariat CMS/ASCOBANS  
Humbulani Mafumo, Afrique du Sud  
Margi Prideaux, Migratory Wildlife Network  
Marie-Christine Grillo-Compulsione, Secrétariat ACCOBAMS  
Mark Simmonds, Luxembourg  
Moustafa Fouda, Egypte  
Narelle Montgomery, Australie  
Nicola Hodgins, WDCS  
Zurab Gurielidze, Georgie

### *Ordre du jour Point 16 : Statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I*

Le Groupe de Travail a reçu un rapport sur le statut de conservation du Phoque Moine de Méditerranée *Monachus monachus* (ScC17/Inf.22). Il a été noté avec satisfaction que les rapports sur le statut de cette espèce avaient été reçus par le Conseil Scientifique à intervalle régulier au cours de la dernière décennie, une pratique qui devrait servir de modèle pour d'autres mammifères aquatiques de l'Annexe I. Cette espèce existait jusqu'à présent dans deux colonies, autour des îles de Madère et sur la côte mauritanienne à Cabo Blanco. L'interaction avec les pêcheries est devenue un problème pour la population de Madère composée de 30 à 40 individus, alors que les phoques étaient revenus dans une partie de leur aire de répartition d'origine. Cependant, la plupart des pêcheurs n'avaient plus, à présent, d'attitude négative vis à vis des animaux. La reproduction était faible au sein de la population de Cabo Blanco qui comptait environ 210 individus (180 en 2010) en raison de l'érosion de la plage par les tempêtes, mais on s'attendait de nouveau à une augmentation suite à la restauration naturelle des plages.

Le Groupe de Travail a examiné la question en suspens depuis longtemps concernant la préparation de fiches techniques sur le statut des espèces de l'Annexe I et a discuté le rapport préparé par le Secrétariat (ScC17/Doc.7). Les efforts pour que ces fiches techniques soient préparées par les membres du Conseil Scientifique avaient été infructueux. A titre d'approche alternative, le Secrétariat avait créé une base de données d'information sur le statut des

espèces basée en grande partie sur les informations disponibles sur le site Internet de la Liste Rouge de l'IUCN. Cette approche et le format de la base de données semblaient efficaces pour répondre aux besoins d'information des Parties et pouvaient éventuellement être étendus aux espèces de l'Annexe II. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir les espèces et les populations des Annexes non évaluées dans la Liste Rouge. La mise en ligne de la base de données avec des mises à jour régulières suggérées par les membres du Conseil Scientifique et d'autres personnes, et contrôlées par le Secrétariat serait le moyen le plus efficace pour le rendre accessible aux Parties, mais il a été noté que cela nécessiterait une assistance informatique permanente (un administrateur de site) et la mise à disposition d'une telle assistance a été recommandée (financement). Un lien direct avec le site de la Liste Rouge serait également un moyen de fournir des informations supplémentaires sur d'autres aspects de la biologie des espèces.

Il a été noté comme un sujet de préoccupation que les tendances de la plupart des espèces correspondent pour la plupart à une diminution ou au statut indéterminé ; une tendance à l'augmentation n'a été notée que pour quatre espèces.

#### *Ordre du jour points 17.1 et 17.2 : Actions Concertées et Coopératives*

Le Groupe de Travail s'est félicité d'un rapport verbal fourni par l'Expert de Géorgie sur l'action coopérative entreprise en faveur du Grand Dauphin de la Mer Noire *Tursiops truncatus ponticus*. L'étude écologique de la sous-espèce le long de la côte de Géorgie a commencé en 2009 et était encore en cours. La recherche était conduite par l'Institut d'Écologie de l'Université d'État d'Iliia (Géorgie). Les principaux objectifs étaient la recherche sur l'évaluation de la population, la répartition spatiale, la relation avec les autres espèces de dauphins, l'abondance des espèces-proies et leur présence, et les menaces humaines et naturelles. A ce jour, le travail a inclus des enquêtes saisonnières annuelles, avec des observations depuis la côte et depuis un bateau. Deux groupes de grands dauphins ont été découverts, le premier de 35 individus en 2009 et le second en 2011 comptant environ 20 individus. La population totale estimée dans la région était d'approximativement 50. Une base de données pour la photoidentification a été mise en chantier. Les objectifs consistaient à définir les aires d'alimentation et la répartition spatiale sur la carte. Des informations similaires avaient également été collectées sur les autres espèces de Dauphins de la Mer Noire, *Delphinus delphis* et *Phocoena phocoena*.

Le projet de Résolution 10.23 a été discuté pendant un certain temps et adopté en principe par le Groupe de Travail avec des suggestions de modifications. Il a été noté que certaines des dispositions augmenteraient considérablement la charge de travail du Conseil Scientifique. Dans le point opérationnel 4, il a été suggéré que le terme « charge de » soit remplacé par « prie » et que le soutien des Partenaires et des Parties soit sollicité. Il a été noté que la désignation d'un point focal pour chaque espèce inscrite sur la liste en vue d'une Action Concertée et Coopérative (25 mammifères aquatiques) demanderait une expertise plus complète que au sein du Conseil Scientifique et il a été recommandé que les experts désignés soient également envisagés pour la fonction de point focal.

Le Groupe de Travail a accepté la proposition de résolution selon laquelle une action coopérative devrait être envisagée en faveur du Narval *Monodon monoceros* et de l'Épaulard *Orcinus orca*. Il a été par ailleurs proposé que les Parties représentant les États de l'aire de répartition soient instamment priées de réfléchir à deux propositions d'inscription sur les listes. La première concernait le Narval dans l'Annexe I en raison de sa vulnérabilité aux conséquences de la diminution de la calotte glaciaire arctique due au changement climatique sur sa physiologie qui était spécialement adaptée à la couverture glaciaire classique. La

seconde était l'Épaulard résidant dans le Pacifique Nord (sous-espèce non nommée) dans l'Annexe I en raison de son statut en danger d'extinction dans une grande partie de son aire de répartition (ScC17/Doc.9).

**Ordre du jour Point 17.3.3. Programme de travail pour les cétacés [mise en œuvre de la Rés. 8.22]**

La *Résolution 8.22 Effets négatifs des activités humaines sur les Cétacés* exigeait un examen des progrès et des intentions de la CMS et des Accords afférents, à ce jour, et de la manière dont la famille de la CMS pourrait être plus efficace en collaborant intensément avec d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (MEA) pertinents tels que l'Organisation Maritime Internationale (OMI), la Commission Baleinière Internationale (CBI), son Comité Scientifique (CBI SC) et son Comité sur la Conservation (CBI CC), la Convention pour la Protection de l'Environnement Marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR), les Consultations Informelles des Nations Unies sur la Protection des Océans et la Loi Maritime (UNICPOLOS), la Convention de Carthagène, la Directive de l'Union Européenne sur les Habitats et les Espèces, la Convention de Berne et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et les Programmes sur les Mers régionales. La *Résolution* demandait également un examen des menaces spécifiques, incluant l'enchevêtrement et les prises accessoires ; le changement climatique ; les collisions avec les bateaux ; la pollution ; l'habitat et la dégradation des zones d'alimentation, et la pollution sonore marine. Ces menaces ont été largement évaluées au niveau régional. A partir de là, un projet de Programme Mondial de Travail pour les Cétacés avait été élaboré et présenté dans *nf 10.31-Towards a CMS Global Programme of Work for Cetaceans* et *Resolution 10.15 - Global Programme of Work for Cetaceans*. Il convient de souligner que ce processus avait fait partie des priorités propres de la CMS, fixées par les résolutions et les recommandations passées, et avait été suivi de l'évaluation des collaborations et des synergies possibles avec d'autres Mda, proposant des mécanismes susceptibles d'être développés pour faciliter la mise en œuvre desdites priorités pendant la période 2012-2014 et fournissant les moyens d'évaluation des ressources nécessaires à la réalisation de ce travail.

Pour soutenir le programme de travail, l'extension du rôle stratégique du Groupe de Travail sur les Mammifères Marins Aquatiques du Conseil Scientifique (AMWG) a été proposée pour fournir conseil et reporting. Il a été noté que, pour le moment, l'AMWG n'existait que pendant les réunions du Conseil Scientifique ; les tâches supplémentaires qui lui incombent exigent de l'établir en tant que groupe de travail permanent.

Le groupe de travail a adopté le projet de *Résolution 10.15* moyennant quelques petits changements recommandés par CITES et la Norvège et des révisions mineures (transmises au secrétariat). Cependant, il a insisté sur le fait qu'une augmentation du personnel et du budget serait nécessaire pour exécuter le programme.

**Ordre du jour Point 17.3.3 (suite) : Espèces marines arctiques [suite à la Rés. 9.9]**

ScC17/Inf.17 avait été produite par le Secrétariat et avait passé en revue le statut de conservation actuel et prévisible de toutes les espèces marines arctiques inscrites à la CMS en relation avec les conséquences possibles du changement climatique. Le groupe de travail s'est félicité des efforts fournis par le Secrétariat pour aider le Conseil dans sa tâche telle que définie par la Rés. 9.9.

Le Président du groupe de travail a accepté de fournir au Secrétariat une liste d'experts extérieurs qui pourraient être contactés et priés de prendre en charge l'extension de la base de données sur le statut actuel et prévisible des espèces arctiques de mammifères aquatiques inscrites sur les listes de la CMS, sur la base d'informations issues de la littérature spécialisée, non accessibles au Secrétariat. Il a été noté que ce travail exigerait une expertise sur le changement climatique et encore une fois souligné le besoin d'étendre l'expertise du Comité Scientifique dans le domaine des effets du changement climatique. Il a été proposé que la base de données soit utilement placée sur le site Internet de la CMS. L'une des espèces proposée comme appropriée pour une inscription dans la liste à un niveau supérieur était le Nerval (voir discussion plus haut). Il a également été proposé que les Parties soient priées d'envisager d'inscrire l'ours polaire *Ursus maritimus* sur la liste de l'Annexe II. La palette des menaces pesant sur l'ours polaire et notamment son extrême vulnérabilité avérée à la perte de son habitat due au changement climatique a exigé la participation des États de l'aire de répartition aux activités de conservation ainsi que d'autres pays engagés dans des activités ayant un impact sur l'aire de migration de l'espèce en haute mer (ScC17/Inf.19). Le Réseau Migratory Wildlife Network a souligné que les listes de la CMS devaient compléter l'important travail déjà réalisé par les États de l'aire de répartition, en particulier l'Accord sur l'Ours Polaire et le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (PSBC) du Conseil de l'Arctique. Le listing n'aurait pas pour objet de lancer un autre accord en faveur de l'Arctique mais de compléter les priorités existantes de la CMS concernant la région arctique et de faciliter la discussion et l'atténuation possible des effets du changement climatique par les Parties à la CMS au-delà de l'Arctique.

#### **Ordre du jour Point 17.3.4 : Pollution sonore sous-marine**

Le groupe de travail a noté que le projet de résolution 10.24 avait déjà été largement examiné et révisé et a recommandé son adoption en ajoutant la recommandation que la question soit intégrée aux plans de gestion des zones maritimes protégées (MPA) et que les bruits anthropogènes soient évités ou minimisés dans ces zones et dans les habitats de cétacés importants.

#### **Ordre du jour Point 18 : Propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention**

Le marsouin noir (marsouin de l'Inde) *Neophocaena phocaenoides* était inscrit à l'Annexe II et avait été récemment scindé en deux espèces, l'espèce tropicale *N. phocaenoides* et l'espèce tempérée *N. asiaorientalis* (ScC.17/Doc.7). Conformément à la pratique de la Convention, les deux espèces devraient à présent être inscrites à l'Annexe II.

*Autres sujets :*

#### **Priorités des Accords de la CMS**

Le groupe de travail a examiné la Conf.10.9 et le projet de Résolution 10.16. Il a été noté que l'intérêt considérable que revêtaient les accords régionaux pour l'Océan Indien et l'Asie du Sud-Est existait encore chez les chercheurs et les ONG (y compris les partenaires de la CMS) et par conséquent recommandé que le point *xiv* de la Résolution soit supprimé et que les Parties appartenant aux États de l'aire de répartition soient à nouveau priés de se présenter pour prendre la tête de ces évolutions. Il a également été recommandé qu'au point *xv* la portée soit étendue afin d'inclure la totalité de l'Océan Indien (supprimer « dans la partie occidentale »). Il a également été noté qu'il existe des projets de réunir un troisième atelier sur les mammifères marins de l'Asie du Sud-Est (SEAMAM III) ; le premier atelier avait été sponsorisé par l'UNEP et le second par la CMS.

## **Activités intersession clés de la famille de la CMS et d'autres organisations :**

Secrétariat de la CMS : deux rapports détaillés sur des projets relatifs au Groupe de Travail sur les Prises Accessoires concernant les cétacés étaient fournis ailleurs, notamment l'Évaluation de l'impact des Prises Accessoires des pêcheries à filet maillant, financés par des contributions bénévoles en provenance d'Australie et du Royaume Uni, et un projet sur une alternative aux répulsifs acoustiques utilisant les cris d'alerte des marsouins pour avertir les marsouins d'un danger, financé par une ONG allemande, les « Amis de la CMS ».

En tant que partie du Programme de Petites Subventions et grâce à la contribution bénévole de la Finlande, un projet d'enquête avait été financé au Cameroun. Un rapport détaillé était compris dans ScC17/Inf.10. Le groupe de travail souhaite exprimer sa satisfaction concernant les résultats du projet mené avec un budget très modeste et un cofinancement de la part du Fonds de Conservation du Zoo de Columbus. Les résultats ont fortement souligné le besoin de recherche supplémentaire à entreprendre dans le Golfe de Guinée. Par ailleurs, les Parties de la région et les pays donateurs devaient être instamment priés de reprendre les recommandations en matière de suivi proposées dans le rapport.

CMS, ASCOBANS, ACCOBAMS et d'autres partenaires avaient coproduit la version imprimée de l'ouvrage de Boris Culik « Les Odontocètes » accessible en ligne depuis le début de l'année 2010. Des copies étaient disponibles pour tous les experts intéressés.

Suite à la sélection de propositions de petites subventions par le WCS en vue de la formation d'un Atelier sur l'Océan Indien Occidental en tant que priorité par la ScC16, le WCS, après avoir consulté le Secrétariat, avait produit une version révisée et actualisée de la proposition et accepté de lever conjointement des fonds à cet effet. Les retombées proposées incluaient notamment un examen exhaustif du statut de et des menaces pesant sur les cétacés côtiers de l'Océan Indien, de la Mer d'Arabie et de la Baie du Bengale, un Plan d'Action assorti de recommandations pour la recherche, la conservation et la gestion des cétacés côtiers, et une proposition de réseau de MPA, gérant explicitement les besoins relatifs à la conservation des cétacés côtiers.

ASCOBANS (COP Inf/10.18.2) - Le 6<sup>ème</sup> Réunion des Parties a eu lieu en septembre 2009 et a adopté, entre autres, un nouveau Plan pour la Conservation pour les Marsouins de la Mer du Nord, qui décrivait des actions concrètes à entreprendre afin de protéger cette espèce dans l'une des zones maritimes les plus intensément exploitées, une version révisée et actualisée du Plan de Restauration en faveur des Marsouins de la Mer Baltique et une série de priorités stratégiques pour la période 2009-2012 pour se concentrer spécialement sur deux questions dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail de l'Accord ; prises accessoires et pollution sonore sous-marine.

Cinq groupes intersession étaient actuellement opérationnels, le Groupe de Jastarnia (Plan de Restauration du Marsouin de la Baltique), le Groupe de la Mer du Nord (Plan de Conservation du Marsouin de la Mer du Nord), un groupe de travail sur les prises accessoires et un autre sur la pollution sonore sous-marine et un groupe de travail informel sur les grands cétacés. Un autre groupe de travail conjoint d'ACCOBAMS et ASCOBANS était en cours de création. Ce

groupe devait être chargé de la Directive-Cadre Stratégie pour le milieu marin (MSFD), dont l'objectif principal était de maintenir ou de restaurer un bon statut écologique (GES) d'ici 2020 dans toutes les eaux dépendant de la juridiction des États Membres de l'Union Européenne. Ce groupe de travail devait examiner la manière dont ASCOBANS et ACCOBAMS pourraient nourrir le processus MSFD et inversement comment le MSFD pourrait aider ASCOBANS et ACCOBAMS à atteindre leurs objectifs en matière de conservation des cétacés. L'Accord a également permis de soutenir douze projets de conservation et de recherche au cours des trois dernières années ; les détails et les liens vers ces rapports étaient contenus dans le document.

2012 serait une année chargée pour ASCOBANS, avec la Réunion des Parties et, en outre, la Réunion annuelle du Comité Consultatif et de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Accord.

Le groupe de travail a noté avec satisfaction les possibilités de travail variées et dynamiques ayant avancé grâce à ASCOBANS.

#### ACCOBAMS (CMS/Inf.10.18.1)

**Pollution sonore sous-marine :** 1) Les directives afférentes aux « effets de la pollution sonore anthropogénique sur les cétacés dans l'aire d'ACCOBAMS » avaient été adoptées par les Parties en 2010 et un groupe de travail avait été créé ayant pour tâche de se concentrer sur les questions d'atténuation des effets de la pollution sonore. Le Groupe de Travail était constitué de 18 membres dont les Parties, des scientifiques, des ONG et des OIG telles qu'ASCOBANS.

Le rôle principal du Groupe de Travail était de simplifier et de clarifier les directives afin de faciliter leur mise en œuvre par les Parties et les opérateurs de pêche, notamment en fournissant des informations sur les technologies d'atténuation et les mesures de gestion aussi bien que sur leur efficacité et leur coût.

Les industries avaient été approchées à des fins de sensibilisation et de diffusion des directives ACC sur la pollution sonore.

Les industries se sont chaleureusement félicitées de cette initiative et étaient prêtes à partager leur vision et à participer au Groupe de Travail. Un questionnaire avait été envoyé aux Parties pour collecter l'information concernant des mesures d'atténuation en faveur des mammifères marins pendant des activités de construction offshore pour la production d'énergie renouvelable. Grâce à la collaboration avec Ocean Care et NRDC, un examen par les pairs des effets de la pollution sonore océanique avait été soumis à la Division des Nations Unies pour les Affaires Océaniques et la Loi sur la Mer (DOALOS).

**Structure de la population des cétacés :** en outre, dans le cadre de la collaboration entre ASCOBANS et ACCOBAMS, la 7<sup>ème</sup> Réunion du Comité Scientifique a suggéré qu'un atelier commun ASCOBANS/ACCOBAMS consacré à la structure de la population soit organisé à l'occasion de la prochaine réunion de l'ECS (2012).

D'autres thèmes de collaboration avec ASCOBANS incluaient l'organisation d'un atelier commun sur la mise en œuvre des éléments concernant les cétacés de la Directive Habitats à

Galway à l'occasion de l'ECS et un Groupe de Travail sur la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

**Collisions avec les bateaux :** un atelier conjoint IWC/ACCOBAMS sur la réduction du nombre de collisions entre les bateaux et les cétacés marins avait été organisé en septembre 2010 à Beaulieu (France). Le rapport sur cet atelier contenait une liste de recommandations sur la recherche, la conservation et le reporting avec un plan sur deux ans qui avait été adopté par la 4<sup>ème</sup> Réunion des Parties à l'IWC et ACCOBAMS. La 7<sup>ème</sup> Réunion du Comité Scientifique a fortement recommandé de poursuivre et de renforcer la collaboration avec l'IWC et ASCOBANS/ACCOBAMS Survey Initiative. Le projet avait été présenté lors de la MOP4 d'ACCOBAMS. Les scientifiques impliqués dans sa préparation s'étaient réunis cette semaine pour inclure un élément plus important d'enquête aérienne à la lumière des récentes enquêtes aériennes réussies dans la région. L'Agence Française des Aires Marines Protégées a proposé de désigner en collaboration avec l'IUCN, un chef de projet pour aider à identifier les sources de financement du projet d'enquête. Dans ce contexte, un accord avait été signé avec l'Agence Française des Aires Marines Protégées, ACCOBAMS, IUCN et RAC/SPA (Mai 2011).

**Interactions avec les pêcheries :** le Secrétariat d'ACCOBAMS était en train de mettre au point une collaboration avec la Commission Générale des Pêcheries pour la Méditerranée sur les prises accessoires. La CGPM avait décidé d'étendre son système de collecte de données sur les prises accessoires en ligne à celles des cétacés. Dans les deux semaines, un atelier organisé conjointement par la CGPM et ACCOBAMS devait avoir lieu en Turquie. A cette occasion, des moyens de mettre en place et/ou d'étendre des schémas de suivi dans la zone de la CGPM devaient être discutés. Sur le même sujet, le Secrétariat d'ACCOBAMS était en train de préparer un projet pour les pays du Sud en vue d'évaluer et de réduire les prises accessoires.

**Activités de veille commerciale des baleines dans l'aire de l'accord :** un label pour les activités de surveillance commerciale préparé en collaboration avec le Sanctuaire Pelagos avait été adopté par la 4<sup>ème</sup> Réunion des Parties. Grâce à une contribution bénévole du Ministère français de l'Écologie et du Développement durable, des études de faisabilité sur la création d'un tel label étaient en cours au Maroc et en Tunisie.

**Changement climatique :** un atelier devait être organisé l'année suivante en coopération avec les partenaires d'ACCOBAMS et d'autres organisations pertinentes prenant en compte l'atelier intersession d'IWC (Vienne 2010). Il a été noté que des sponsors étaient nécessaires à l'organisation de cet atelier.

**Renforcement des capacités :** grâce aux contributions bénévoles de l'Italie et du Maroc, plusieurs ateliers de formation avaient été organisés en Europe du Sud et dans les pays de l'Adriatique pour former les scientifiques et les éducateurs en matière de conservation et de méthodologie de photoidentification. La Seconde Conférence Biennale pour la conservation des cétacés dans les pays du Sud avait eu lieu au Maroc au mois d'octobre de l'année précédente.

**Projet de stratégie pour ACCOBAMS 2°13-2023 :** les Parties avaient chargé le Secrétariat d'organiser un Groupe de Travail pour préparer un projet de stratégie à présenter à la prochaine MoP (2013).

PIC MOU (CMS/Inf.10.18.09) – La seconde Réunion des Signataires du MdE sur les Cétacés du Pacifique avait eu lieu en Nouvelle Zélande en juillet 2009. Les Îles Pitcairn, le

Consortium de Recherche sur les Baleines du Pacifique Sud et Whales Alive avaient été ajoutés aux Signataires lors de cette seconde réunion, portant le nombre de pays et de territoires participants à quatorze et des organisations qui collaborent à sept. Un format de reporting national avait été discuté. La proposition de désigner un administrateur basé au PROE pour faciliter les activités de la CMS dans une région avait été à présent mise en œuvre grâce au financement du bureau de la CMS à Abu Dhabi, l'administrateur devant rapidement entrer en fonction. Cependant, le financement n'était actuellement disponible que pour un an. La Réunion avait également adopté un Plan d'Action Baleines et Dauphins 2009-2012 (basé sur un document similaire conçu par le PROE) ainsi qu'un Plan d'Action pour le MdE. Par ailleurs, un Groupe Consultatif Technique (GCT) pour le MdE avait été constitué, composé de neuf experts en matière de conservation des cétacés, coordonné par le WDCS. Le GCT avait préparé un rapport préliminaire sur la mise en œuvre disponible à la COP10.

Depuis la seconde réunion des Signataires, le Groupe Consultatif Technique qui était soutenu par l'Association pour la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS) et les experts techniques régionaux s'étaient concentré au cours des deux dernières années sur les programmes de recherche clés à Samoa et Fidji de même que sur les renforts de capacités pour la Papouasie nouvelle Guinée et les États Fédérés de Micronésie. La diversité des données connues dans le cadre de l'accord étaient à présent en ligne dans une base de données open source spécialement conçue pour que les signataires y aient accès. Tout récemment, le Groupe Consultatif Technique avait fourni un soutien aux Signataires par le biais de l'élaboration d'un rapport de mise en œuvre du MdE sur les cétacés du Pacifique, qui était une compilation exhaustive des processus de chaque Signataire dans le cadre de l'exécution de l'accord.

MdE SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES OUEST-AFRICAINS (CMS/Conf.10.9) - Seuls des progrès limités avaient été réalisés dans la mise en œuvre du MdE sur les Mammifères Aquatiques d'Afrique occidentale. Le Secrétariat avait cependant élaboré une proposition pour soutenir le MdE, prenant pour modèle l'exemple encourageant de Pacifique one. Les détails devaient être expliqués lors d'un évènement en marge de la COP la semaine suivante. Par ailleurs, des procédures révisées et actualisées pour le symposium ayant eu lieu dans le cadre des Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats (WATCH) en 2007 avaient été quasiment finalisées et un examen préliminaire de la publication devait également être présenté lors de l'évènement annexe précité.

MdE SUR LES DUGONGS MOU (CMS/Inf.10.18.11) - Le focus des activités de mise en œuvre du MdE sur les dugongs avait consisté à : (1) mettre à jour ou obtenir de nouvelles informations sur la répartition et les conséquences clés sur les dugongs et leurs habitats ; (2) développer et mettre en œuvre des projets pilotes ayant pour but de réduire le risque de prise accessoire de dugongs dans les petites pêcheries artisanales et de subsistance ; et (3) lever des fonds pour la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres activités.

L'Outil d'Enquête Standardisé sur les Dugongs de l'UNEP/CMS avait été conçu sur la base de « Duke/Project Global Rapid Bycatch Assessment » et constituait une méthode low-cost et low-tech de recueillir des informations sur la répartition spatiale des dugongs et de leurs habitats ainsi que sur les principales menaces pesant sur les populations de dugongs. L'outil d'enquête standardisé pourrait être un outil important pour gérer les synergies de conservation partagées interspécifiques intéressant la CMS, y compris les dugongs, les lamantins d'Afrique occidentale, les tortues marines et les cétacés côtiers. Depuis la réalisation de l'enquête en 2010, plus de 2.400 interviews ont été menées dans environ 20 États de l'aire de répartition des dugongs. Cette information serait utilisée pour obtenir une vue d'ensemble nationale, régionale et globale des points chauds exigeant des interventions en termes de management, et



devrait faire l'objet d'un rapport lors de la Seconde Réunion des États Signataires prévue pour fin 2012.

Trois projets pilotes avaient été sélectionnés pour être créés sur la base de l'expression des intérêts soumis au Secrétariat du MdE sur les dugongs, parmi eux le Bazaruto Archipelago Mozambique ; la Province Occidentale, la Papouasie Nouvelle Guinée et le Golf de Mannar (Inde & Sri Lanka). Les projets pilotes devaient faire un essai d'application d'un kit d'outils de management comprenant des conseils, des incitations financières et des outils de conservation incluant des questionnaires d'évaluation rapide low-cost et low-tech, des incitations financières, des modifications des engins de pêche et des méthodes de suivi. En fonction des ressources disponibles, les projets pilotes seraient étendus à d'autres États de l'aire de répartition.

Le Secrétariat était également en train de lever activement des fonds à travers une proposition de concept émanant d'un fond régional pour l'environnement (GEF) en faveur des États de l'aire de répartition éligibles au GEF disposant d'allocations de STAR en faveur de la biodiversité, destiné à développer le financement durable et les opportunités de marché, tout en étant une source d'amélioration de l'économie locale et d'opportunités économiques en échange de la conservation des dugongs et des prairies sous-marines. En outre, une initiative concernant les dugongs, les prairies sous-marines et les communautés côtières à destination des donateurs privés et industriels devait être lancée début 2012. Les fonds levés devaient être orientés vers la mise en œuvre des projets pilotes prioritaires décrits plus haut ainsi que vers l'extension et le passage à un niveau supérieur englobant tous les États de l'aire de répartition du MdE sur les dugongs intéressés.

IWC Comité Scientifique - Le Groupe de Travail a reçu mais n'a pas discuté un rapport sur la réunion 2011 du Comité Scientifique de l'IWC relatif aux espèces des Annexes I et II de la CMS (ScC17/Inf.14).

### **Recommandations supplémentaires pour la soumission de propositions d'inscription sur les listes de l'Annexe I**

Baleine de Cuvier *Ziphius cavirostris* en Méditerranée - Il a été noté que la population méditerranéenne de cette espèce n'était pas génétiquement distincte et comprenait moins de 10.000 individus matures. Elle était estimée comme connaissant un déclin continu dû à un certain nombre de menaces, y compris la pollution des détections militaires sonar et sismiques (qui avaient été mises en relation avec l'échouage massif), les prises accessoires dans les filets maillants et l'ingestion de débris en plastique. Une évaluation régionale récente de l'IUCN a classé la population méditerranéenne comme vulnérable. Il a été recommandé de demander instamment aux Parties d'envisager le développement d'une proposition pour l'inscription de cette population dans les listes de l'Annexe I.

Épaulards résidants au large des côtes d'Irlande et du Royaume-Uni - La question d'un groupe vraisemblablement génétiquement distinct d'épaulards résidant dans les eaux du littoral irlandais et de la côte ouest de l'Écosse a été soulevée. Il avait été démontré que dix individus présentaient un lien réciproque par association via la photoidentification et aucun de ces individus n'avait été identifié dans l'une des 108 rencontres photoidentifiées enregistrées dans les îles du Nord et du Nord-Est de l'Écosse entre 2005 et 2011 ou mis en concordance avec les vastes catalogues de photoidentification d'Islande et de Norvège, suggérant un certain degré d'isolement au niveau reproductif et social. En conséquence, il a été proposé que les Parties soient instamment priées de réfléchir à une future inscription de cette population dans les listes de l'Annexe I.

## **Programme de Petites Subventions**

Le temps n'a pas suffi pour examiner le document ScC17/Doc.10 ou quatre projets de propositions soumises au Secrétariat.